

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le **2 avril 2013** à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Diane Kirouac, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Colette Gagnon, conseillère
Denis Giguère, conseiller
Justin Chabot, conseiller
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, M. Alain St-Pierre. Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.
La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour

1. Mot du maire ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des minutes de la dernière séance ;
4. Adoption des comptes pour la période du 4 mars au 2 avril 2013 ;
5. Affaires nouvelles de l'assistance ;
6. Nomination du Président du C.C.U. ;
7. Avis de motion règlement répartition du cours d'eau Rivière à Pat, branche 24 ;
8. Recommandation du C.C.U., Dérogation Rue Michel – Gaston et Jean-Guy Croteau ;
9. Résultats de l'ouverture des soumissions diverses-traçage de lignes ;
10. Rapport d'insatisfaction des chemins d'hiver ;
11. WiFi – routeur Salle Desjardins et du Pavillon ;
12. Résolution - Service d'appels 9-1-1 avec Vidéotron ;
13. Suivi des dossiers du mois en cours ;
14. Lecture de la correspondance ;
15. Comités
16. Varia ;
17. Période de questions de l'assistance ;
18. Levée de la séance ordinaire du 2 avril 2013.

Mot du maire

M. St-Pierre proclame la semaine de l'action bénévole 2013 à St-Albert. Et il rappelle aux citoyens que le 20 avril prochain, la municipalité va célébrer ses bénévoles et organismes locaux lors d'une soirée sous le thème des années'70.

2013-49 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que l'ordre du jour du 2 avril 2013 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-50 Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 mars 2013

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 mars 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-51 Approbation des comptes pour la période du 4 mars au 2 avril 2013

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques # 1318 à 1423 pour un montant total de 181 109,98\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 2 avril 2013.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2013-52 Proclamation de la Semaine de l'action bénévole 2013

Attendu que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

Attendu que pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

Attendu que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

Attendu que plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

Attendu qu'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

Par conséquent, au nom du Conseil municipal et des citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-Albert, je M. Alain St-Pierre, maire, proclame par la présente que la semaine du 21 au 27 avril sera dédiée «Semaine de l'action bénévole» dans notre municipalité en 2013;

De plus, j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Résolu à l'unanimité de conseillers

2013-53 Nomination du président du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

Attendu que le nouveau C.C.U. s'est réuni le mois dernier pour une première demande de dérogation mineure;

Attendu que les membres de ce comité sont Messieurs Dominique Poulin et Simon Fleury, citoyens de même que les représentants municipaux suivants : M. Alain St-Pierre, Mme Suzanne Crête et M. Clément Paquet;

Attendu que le C.C.U. doit élire un président;

Proposé par M. Justin Chabot, conseiller

Que M. Alain St-Pierre soit nommé président du Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-54 Avis de motion est donné par Mme Colette Gagnon, conseillère, que sera adopté, à une séance ultérieure, le projet de règlement numéro 2013-03 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le Cours d'eau Rivière à Pat, branche 24.

2013-55 Demande de dérogation de Messieurs Gaston et Jean-Guy Croteau

Attendu que le 19 mars 2013, le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) s'est réuni afin d'étudier la demande de dérogation de Messieurs Gaston et Jean-Guy Croteau;

Attendu que la demande porte sur deux terrains situés sur la rue Michel, sur le lot 773-Ptie, identifiés numéros 1 et 2 sur le plan préparé par M. Martin Coté, technicien au bureau de l'arpenteur Carl Lefebvre;

Attendu que le *règlement de lotissement 2007-10 à l'article 5.14 superficie et dimensions minimales des lots non desservis (ni égout, ni aqueduc)* au tableau 1 stipule que la superficie minimale d'un lot riverain est de 4000 mètres carrés, que la largeur minimale sur la ligne avant doit être de 50 mètres et que la profondeur moyenne minimale d'un lot riverain est de 75 mètres;

Attendu que les deux terrains ont une profondeur de 53.95 mètres et ne respectent pas la profondeur de 75 mètres tel que stipulé à *l'article 5.14 tableau 1 du règlement de lotissement 2007-10*;

Attendu que la demande dérogation est de 21.05 mètres sur la profondeur de chacun des deux terrains;

Attendu que dans sa réflexion à l'égard de cette demande de dérogation, le C.C.U. a tenu compte des terrains avoisinants et de l'impact que pourrait avoir cette dérogation envers les autres propriétés;

Attendu que la demande, dans son ensemble, respecte l'homogénéité du secteur et les lotissements existants;

Attendu que pour ses raisons, le comité consultatif d'urbanisme recommande la demande de dérogation de Messieurs Gaston et Jean-Guy Croteau sur les terrains identifiés 1 et 2 sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre.

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que la demande de dérogation de Messieurs Croteau sur la rue Michel est acceptée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-56 Correction du résultat suite à l'ouverture des soumissions 2013 avant taxes pour le traçage de lignes sur le pavé uniquement

Attendu que lors de la séance du 4 mars dernier à la résolution 2013-37, le soumissionnaire retenu pour le traçage de lignes sur le pavé était Lignes Maska;

Lignes Maska	174.00\$ / km
Dura-Lignes	199.00\$\$ / km
Gestion Pro-Ligne	200.00\$\$ / km

Attendu que la Municipalité a oublié de considérer dans son choix la demande de soumission pour le traçage de lignes dans le stationnement du Pavillon du Général Maurice Baril inclut dans l'appel d'offres;

Attendu que les résultats pour le traçage des lignes dans le stationnement du Pavillon sont les suivants :

Lignes Maska	7.50\$/ case de stationnement
Dura-Lignes	6.00 \$/ case de stationnement
Gestion Pro-Ligne	5.50\$ / case de stationnement

Attendu que lorsque l'on considère les deux options de soumissions, et en calculant 200 places de stationnement et un nombre approximatif de kilomètres, le plus bas soumissionnaire devient Gestion Pro-Ligne;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité retienne finalement le soumissionnaire Gestion Pro-Ligne pour le traçage de lignes sur le pavé et celles dans le stationnement du Pavillon.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le compte mentionné ci-haut.

Signé, ce 2 avril 2013.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2013-57 Appel d'offres pour chemins d'hiver saison 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016

Attendu que le contrat de chemins d'hiver se termine en avril 2013;

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que la Municipalité de St-Albert mandate Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, à publier un appel d'offres pour les chemins d'hivers pour les prochaines saisons hivernales au courant du mois d'avril 2013 sur le SEAO.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-58 Routeur Wi-Fi pour les salles du Pavillon et Desjardins lors de location

Attendu que lors de locations des salles du Pavillon et du local Desjardins, des locataires nous demandent une connexion Wi-Fi;

Attendu que l'organisme sans but lucratif (OSBL), Centre du Québec sans fil, offre le service Wi-Fi pour une somme de 75\$ par année pour l'abonnement et nécessite l'acquisition d'un ou deux routeurs, selon nos besoins, qui se détaillent entre 100\$ à 145\$ chacun;

Attendu que suite à l'installation de ces appareils, la Ville de Victoriaville effectue gratuitement une programmation des routeurs afin d'en limiter les accès à certains paramètres;

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert offre le service Wi-Fi par l'entremise de l'OSBL Centre du Québec sans fil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 2 avril 2013.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2013-59 Résolution service d'appels d'urgence 9-1-1 avec Vidéotron s.e.n.c.

Attendu que la Municipalité désire offrir à la population un service d'appels d'urgence 9-1-1;

Attendu que Vidéotron s.e.n.c., une entreprise de service local concurrente (ESCL), entend offrir prochainement sur le territoire de la municipalité un service téléphonique local incluant un service d'appels d'urgence 9-1-1;

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert approuve le Contrat relatif à la fourniture du service d'urgence 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et Vidéotron s.e.n.c.;

Que le maire, M. Alain St-Pierre, et Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-60 Contribution au plan de modernisation de l'Hôtel-Dieu-d'Arthabaska

Attendu qu'un comité de mobilisation citoyenne supporté par la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska désire appuyer un projet historique de modernisation de l'hôpital régional Hôtel-Dieu d'Arthabaska nécessitant un investissement de 44 M\$;

Attendu que ce comité sollicite une contribution du milieu par une participation financière significative des municipalités faisant partie du territoire de la MRC d'Arthabaska et de l'Érable pour un montant de 3\$ par habitant par année, et ce, sur une période de 5 ans;

Attendu que les sommes amassées dans le cadre de cette campagne contribueront directement au mieux-être de tous les citoyens en dotant le centre hospitalier de nouveaux équipements à la fine pointe de la technologie;

Attendu que la réalisation de ce projet améliorera la performance de l'établissement pour faire face aux besoins accrus de la population;

Attendu que la population de la Municipalité de Saint-Albert bénéficie directement de la qualité des équipements et des soins prodigués à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska;

En conséquence, sur proposition de Mme Mélanie Vogt, conseillère, **et résolu** à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de St-Albert accepte de participer à cette campagne de financement pour la modernisation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, en contribuant pour un montant de 3\$ par habitant, par année et pour une période de 5 ans;

Que la Municipalité de St-Albert demande à la MRC d'Arthabaska de prélever ce montant à même les quotes-parts municipales;

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC d'Arthabaska ainsi qu'à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

2013-61 Résolution municipale pour des interventions à réaliser sur une route du Ministère des Transports du Québec

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2013, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que la Municipalité de St-Albert se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2013;

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la Municipalité de Saint-Albert nomme Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adopté à l'unanimité

2013-62 Conformité des installations septiques

Attendu que depuis 3 ans, la Municipalité réfléchit sur la meilleure façon de faire appliquer *le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r-22*;

Attendu que ce règlement provincial oblige les municipalités du Québec à s'assurer de la conformité des installations septiques sous sa juridiction;

Attendu que des résolutions antérieures (résolutions n° 2012-94, 2011-26 et 2010-19) ont déjà été adoptées au courant des dernières années afin de tenter de légiférer sur ce sujet;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert décide d'exiger à compter d'aujourd'hui, la conformité des installations septiques de l'ensemble des propriétés non desservies par le réseau d'égout sanitaire municipal par l'entremise d'une lettre qui sera adressée à chacun des propriétaires ayant une installation septique non conforme;

Que par conséquent, les citoyens de St-Albert devront faire réaliser un test de conformité de leur installation septique par une firme spécialisée dans ce domaine d'ici au plus tard le 30 octobre 2013 et faire parvenir le rapport d'analyse à la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-63 Levée de la séance du 2 avril 2013

Proposé par M. Justin Chabot, conseiller

Que la séance du 2 avril 2013 soit levée à 20h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers